



Pâture l'herbe d'hiver

Parce qu'elle est feuillue et courte, l'herbe d'hiver est un aliment de bonne valeur alimentaire. En adaptant le niveau de chargement, des économies importantes de concentré et de fourrages conservés sont possibles sur une partie du troupeau.

Toutes les catégories d'animaux peuvent pâture l'herbe en hiver. Mais ce sont avec les brebis à forts besoins alimentaires que les économies les plus importantes sont réalisées.

Une hauteur d'herbe équivalente à la semelle de la botte permet d'obtenir des niveaux d'ingestion suffisants pour couvrir les besoins alimentaires des brebis gestantes par exemple. Il importe surtout que le couvert soit vert, gage d'appétence et de bonne valeur alimentaire. Pour cela, l'herbe laissée en automne ne doit pas dépasser plus de 6-7 cm de hauteur. Au delà, sous l'effet du vieillissement et du climat, le couvert se dégrade fortement notamment lorsqu'il est riche en Dactyle et Fétuque. Au cours de l'hiver, il faut être vigilant pendant les épisodes pluvieux. L'herbe se salit et les brebis « se lassent ». Il est alors préférable de tourner plus rapidement quitte à revenir sur la parcelle plus tard. Si l'apport de foin présente peu d'intérêt, la complémentation en concentré reste conseillée lors des trois semaines qui précèdent la mise bas.

Un faible niveau de chargement

Respecter un faible niveau de chargement reste sans aucun doute la règle de base de cette conduite. Dans un objectif d'alimenter un lot de brebis tout l'hiver, soit en général de décembre à mars, il faut compter au maximum 4 brebis par hectare en zone herbagère, 2 brebis en zone « moins poussante ». Ce qui signifie que, par exemple pour 50 hectares d'herbe disponibles (y compris éventuellement les parcelles des bovins), 200 brebis au maximum peuvent bénéficier d'un régime à base d'herbe pâturée. Le reste du troupeau est rentré en bergerie, ou à défaut parqué sur une parcelle « sacrifiée » avec affouragement (et apport de concentré selon le stade de la brebis).

L'herbe d'hiver : la valeur alimentaire d'un concentré

- 0,8 à 0,9 UF par kg de matière sèche.
- 140 et 180 g de MAT par kg de matière sèche.
- une faible valeur d'encombrement.

Peu de répercussions sur les prairies

Un pâturage d'hiver consiste à faire consommer de l'herbe, qui de toute façon, aurait été perdue. Dans la mesure où les sols ne sont pas dégradés par le piétinement ou bien encore les racines arrachées par des brebis « en manque d'herbe », la conduite de brebis en pâturage hivernal a peu d'influence sur la production totale annuelle de la prairie et sur sa pérennité. Il faut néanmoins tenir compte d'un retard de végétation d'une dizaine de jours pour les prairies pâturées à partir de début février.

Parce que la réussite de cette conduite est aussi basée sur l'observation, l'une des solutions est sans doute de la pratiquer par étape. On peut par exemple la tester le premier hiver sur des animaux à faibles besoins (brebis vides) en apportant par sécurité une botte de foin. C'est en effet un bon indicateur de changement de parcelle. Le deuxième hiver, on peut commencer avec des animaux à plus forts besoins.



Dans les trois dernières semaines de gestation, une complémentation en céréales, de l'ordre de 300 g par jour est conseillée.

© Photo : CIIIRPO

→ EN RÉSUMÉ

Les règles de conduite du pâturage d'hiver

Conduite des surfaces

- Compter sur l'hiver, un niveau de chargement de 3-4 brebis par ha en zone « poussante » et 2 brebis par ha en zone plus froide et tardive.
- Disposer d'un stock d'herbe sur pied d'environ 3 à 7 cm en fin d'automne.
- Au cours de l'hiver, veiller à ne pas pâturer trop ras.
- En pâturage tournant, si l'herbe est souillée et les brebis « lassées », ne pas hésiter à les changer de parcelles.
- Ne pas faire pâturer de légumineuses pures gelées.
- Dès la fin janvier, ne plus faire pâturer les prairies destinées à la mise à l'herbe.

Conduite des brebis

- L'apport de foin au pré n'est pas indispensable.
- La complémentation en concentré reste conseillée au cours des trois dernières semaines de gestation. Un apport de 300 g de céréale par jour est alors suffisant.
- Veillez à ce que les brebis disposent d'eau.

« Témoignage »

EARL Mousnier à Beynac (87) “400 brebis gestantes pâturent l'hiver”



Depuis 2004, nous avons adopté le pâturage hivernal sur une partie de notre troupeau alors qu'auparavant, toutes les brebis étaient rentrées en bergerie de début décembre à avril. Sur les 1580 brebis typées Charollais, 350 à 400 femelles en milieu de gestation pâturent 160 hectares d'herbe. Je les fais tourner sur les

parcelles et n'apporte pas de foin. Elles sont rentrées 3 semaines avant l'agnelage car cela évite d'apporter du concentré à l'herbe. Cette pratique permet d'économiser 120 kg de foin et 250 kg d'ensilage de maïs par brebis, auxquels il faut ajouter la paille.



Un faible niveau de chargement au cours de l'hiver permet de réaliser des économies de concentré de l'ordre de 5 € par brebis gestante.

Des repères de hauteurs d'herbe en hiver

| HAUTEUR D'HERBE | À L'ENTRÉE DES PARCELLES | À LA SORTIE DES PARCELLES |
|-----------------|--------------------------|--|
| 2 cm | Trop ras | Hauteurs possibles |
| 3 cm | Hauteurs idéales | |
| 5 à 8 cm | | Trop d'herbe : peu appétente, gaspillage |
| 10 cm | | |
| 13 cm | | |



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Eric Pottier : CIIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 05 55 00 63 72 ou laurence.sagot@inst-elevage.asso.fr
- Site de l'Institut de l'Élevage - Espace thématique « Ovins et Bovins allaitants »
www.inst-elevage.asso.fr

10/2008. Document réalisé avec le soutien financier de :

